

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 avril 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICHY) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Ville de Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or - Convention d'objectifs et de financement pour la période 2014-2017**

Madame Avena, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 novembre 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a donné son accord de principe à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse n°3 pour la période 2014-2017.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il permet la perception d'une subvention, appelée « prestation de service enfance », pour les actions inscrites dans le schéma de développement.

## **I. BILAN 2010-2013**

Le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2010-2013 a permis de financer les actions suivantes :

### **1) Au titre du volet « enfance » (enfants de moins de six ans) :**

- crèches collectives : Delaunay, Grésilles, Montchapet, Tivoli, Varennes, Voltaire, mini-crèche de la Colombière ;
- crèche familiale de la Colombière ;
- haltes-garderies : Delaunay, Fontaine d'Ouche ;
- relais petite enfance : Alembert, Fontaine d'Ouche, Roosevelt ;
- pilotage enfance (coordinatrice) ;
- structures partenaires : crèches de la Croix Rouge, Jean Jaurès de la Confédération Syndicale des Familles, Junot, Roosevelt, La P'tite Fac, Maison des Fées, Princes de Condé, Manège, Chouroseraie La Calypso, La Pouponnière, le binôme de micro-crèches Les Paradis de Jules et Juliette et La Cadole ;
- ludothèque.

### **2) Au titre du volet « jeunesse » :**

- accueils de loisirs extrascolaires : Anjou, Baudelaire, Champollion, Colombière, Mansart, Marie-Noël, Marmuzots, Montmuzard, Sainte-Anne, Balzac, Château de Pouilly, CER SNCF ;
- accueils de loisirs périscolaires ;
- animations des quartiers - accueil jeunes Mansart ;
- animations sportives de quartiers (ASQ) ;
- formation BAFA, BAFD, coordination PEL.

Sur les quatre ans du contrat, la prestation de service enfance jeunesse s'est élevée à 14 630 172 €

## **II. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2014 – 2017**

Le prochain Contrat Enfance Jeunesse reprendra les actions du précédent contrat qui continueront ainsi à être financées, ainsi que les actions nouvelles suivantes :

### **A) Volet « Enfance »**

- achat de 50 places au sein du multi-accueil La Verrière Enchantée ;
- reprise de 20 places au sein du multi-accueil Tempo/Parc (DSP) ;
- création d'un deuxième poste de coordinatrice.

### **B) Volet « Jeunesse »**

- accueil de Loisirs Sans Hébergement Baudelaire : création de 24 places supplémentaires et développement quantitatif ;
- accueil de Loisirs Sans Hébergement Mansart : développement quantitatif ;
- accueil de Loisirs Sans Hébergement Montmuzard : développement quantitatif ;
- accueil de Loisirs Sans Hébergement du Centre Social des Bourroches : création de 16 places supplémentaires et développement quantitatif ;
- accueil de Loisirs Sans Hébergement de la MJC Montchapet : création de 22 places supplémentaires et développement quantitatif ;
- formations BAFA et BAFD : qualification accrue des personnels intervenant sur le temps de pause méridienne.

Pour la période 2014-2017, l'ensemble des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse (actions antérieures reconduites et actions nouvelles) devraient permettre la perception d'une participation de la CAF à hauteur de 13 358 185 €.

Par ailleurs, d'autres actions pour lesquelles la Ville souhaiterait s'engager ultérieurement, pourront faire l'objet d'un avenant.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014 – 2017
- 2 - m'autoriser à signer tout avenant qui pourrait intervenir en complément de ce schéma de développement.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**